

Séance du mercredi 16 décembre 2009

N°7/2009

Excusés : Eric FEVRET, Claude POUSSET.

La réunion, ce soir, a pour point principal la rencontre des conseillers avec Monsieur Bernard QUIROT du cabinet BQ + A, architecte retenu pour le projet de construction de notre salle communale. Son associé, Monsieur Alexandre LENOBLE s'est joint à lui à notre rendez-vous.

Salle de Rencontres et de Loisirs

A partir du cahier des charges établi pour ce projet, M. QUIROT présente au conseil une première réflexion élaborée par son équipe quant au lieu d'implantation de la salle et du type de bâtiment à mettre en place.

- **Emplacement** : sur le premier plateau du terrain de sports, à la sortie du village, route de Vernot. Ce site choisi est de bonne qualité, il permet de découvrir un large horizon paysager sur le massif boisé et les champs environnants. De plus, sur place, le regard se dirige instantanément sur le clocher qui domine les toitures des habitations.
- **Bâtiment** : s'inspirant des qualités du site, le bâtiment pourrait s'orienter avec une ouverture en direction du village. Du point de vue de la matérialité, une construction ossature bois serait envisageable. Ce matériau serait aussi celui des parements intérieurs.

Il faut retenir, qu'il s'agit que d'une **esquisse**. Toutes les remarques et propositions émises après sa présentation seront susceptibles de la modifier, de la faire évoluer. Elles seront prises en compte pour la phase de l'avant projet sommaire (APS).

Cette esquisse sera présentée aux franchevillois lors de la cérémonie des vœux qui se déroulera le 16 janvier prochain (voir encadré en bas de la page 2). Une réunion publique sera également organisée en février ou mars.

Le conseil donne son accord pour que le maire signe, avec l'architecte, le contrat de maîtrise d'œuvre de la construction de la salle de rencontres et de loisirs.

ATESAT (Aide Technique par les services de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Signée pour une durée de 3 ans, la convention ATESAT avec la D.D.E. (Direction Départementale de l'Équipement) arrive à échéance. Il convient de procéder à son renouvellement. Cette convention permet à la commune d'obtenir l'aide des services de l'État pour tout ce qui concerne l'aménagement et les travaux de voirie. Le coût s'élève à 100 € par an, renouvelé 2 fois par tacite reconduction.

Le conseil donne son accord pour la signature de ce renouvellement.

.../...

Lotissement Clos de Nouvelle

- **PASS.FONCIER :**

Rappel : selon son plafond de ressources, ce dispositif permet au primo-accédant d'acquérir sa résidence principale en différant le paiement du terrain. Il impose également le versement, par la commune, d'une subvention aux acquéreurs. Les 3 lots du Clos de Nouvelle ont été vendus avec le Pass.foncier. Le conseil donne son accord pour autoriser le maire à verser les subventions qui s'élèvent à 3 000 € après déduction des participations du Conseil Général et de l'Etat.

- **Travaux de voirie :**

L'aménagement du haut de la rue du Clos de Nouvelle est terminée. La chaussée est goudronnée et les trottoirs sont posés. Sachant que les constructions à venir vont occasionner de nombreux passages par les entreprises, la mairie a fait dresser un état des lieux par huissier afin de se prémunir d'éventuels dégâts. L'information a été transmise aux constructeurs.

Terrain de Dijon-Céréales (silo)

Situé près de la Maison de Chasse, le silo vient d'être démonté et DIJON Céréales, propriétaire du terrain où celui-ci était implanté, souhaite vendre cette parcelle à la commune. Le prix proposé s'élève à 1 € le mètre carré pour une surface de 2 000 m². Le conseil délibère et après vote (6 pour, un contre, une abstention), il décide d'acheter ce terrain afin de se constituer une réserve foncière. Un contact en ce sens sera pris avec Dijon Céréales.

Commission communale des impôts directs

La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie début décembre à la mairie de Francheville à la demande des services du cadastre. Afin de permettre à la commission de remplir au mieux ses fonctions, une liste des propriétaires avec la composition de leur habitation sera fournie par les impôts. Celle-ci pourra ainsi vérifier la cohérence de cette liste avec la réalité.

Divers

- **Recensement militaire (JAPD)** : les jeunes (filles et garçons) qui auront 16 ans au cours de l'année 2010 **doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile** entre la date de leur anniversaire et la fin du mois suivant. Cette inscription est indispensable pour de nombreuses démarches administratives : examens, concours, permis de conduire...

- **Inscription sur les listes électorales** : possibilité de s'inscrire avant la date limite du 31 décembre 2009 en venant à la permanence de mairie, le mercredi (10 h à midi) ou samedi matin (11 h à midi).

- **Samedi 23 janvier 2010** : une collecte pour les Restos du Cœur est organisée sur le canton. Francheville y participe et les dons pourront être déposés à la mairie le vendredi 22 janvier de 18 h à 21 h et samedi 23 de 9 h à 11 h. Un feuillet explicatif sera distribué quelques jours avant la collecte. Merci d'avance pour votre générosité.



Voeux du conseil

Madame, Monsieur,



Le maire et les conseillers municipaux de Francheville ont le plaisir de vous inviter à la réception amicale qu'ils organisent à l'occasion de la nouvelle année. Ils vous donnent rendez-vous :

Samedi 16 janvier 2010 à 17 h à la maison de Chasse de l'Amicale St Hubert

Dans l'attente de vous retrouver, l'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs voeux pour 2010.